

Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 20 février 2024

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN.
Dossier suivi par :
valerie.peyrouzel@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Objet : Conseil de Quartier 5 et 6

Étaient présents :

Pour le CDQ6 : Alice BELGUIRAL, Marie-Thérèse CHANCEL, Marie-Jeanne CHAUPIT, Marie CONDAMINE, Martine CONNE, Francine GAZAL, Jacqueline LACOSTE, Maguy MAYENOBE, Nicole SERIEYS, Jeannette VERGNE, Pierre CONDAMINE, Francis GIBIAT, Jean-François LABORIE et Pierre ROUCHES.

Étaient excusés : Éliane DAUZONNE, Mireille SALAVERT et Jean DAUZONNE.

Étaient présents :

Pour le CDQ5 : Danièle BIRET, Dany CASTANIER, Roberte FIGUET, Martine ICHARD, Ginette JUPIN, Jacqueline OLIVIER, Nathalie PERRET, Marie-Claude STESSEL, Jean-Marc BARRES, André CANTOURNET, Paul CAPEL, Guy LORENTE et Géraud OLIVIER.

Étaient excusés : Marguerite BARRES, Martine DECOMBAT, Annie RIGAL, Bertrand CASSAN et Kevin DAUBIGIE.

Également présents : Véronique VISY, Christian FRICOT et Valérie PEYROUZEL.

Véronique VISY, Christian FRICOT et Valérie PEYROUZEL accueillent les membres des deux conseils de quartier. Ils souhaitent également la bienvenue à deux nouveaux membres, Marie-Jeanne CHAUPIT pour le CDQ6 et Nathalie PERRET pour le CDQ5. Après un tour de table pour se présenter et le partage d'un moment convivial autour d'une galette des rois, l'animatrice fait un rapide retour sur les questions posées lors des précédentes rencontres et donne diverses informations municipales.

1 - Retour sur les questions posées lors des précédentes rencontres.

POUR CDQ 6 :

Q : Lors d'une précédente réunion, les membres s'étonnaient de la disparition d'un banc rue Pierre CREMONT (face à l'ancienne crèche de Canteloube) alors qu'il devait être seulement déplacé à l'ombre, en face de son installation initiale ?

R : Le banc enlevé est stocké au Centre Technique Municipal. Il pourrait être prochainement installé au début du petit chemin piétonnier qui longe l'ancienne

crèche de Canteloube. Mais en amont une petite enquête de voisinage est nécessaire pour savoir si les riverains sont d'accord pour son implantation.

Jean-François LABORIE et Pierre ROUCHES se proposent d'être les ambassadeurs du CDQ pour rencontrer les riverains. Ils nous feront un retour lors d'une prochaine réunion.

Q : Des membres soulignent que les étalages de certains commerçants du centre commercial de Marmiers empiètent de trop sur la partie de l'espace public. De plus les équipements de cuisson comme rôtissoire et grill salissent énormément les dalles en pierre du nouvel aménagement des allées.

R : La rédaction d'une réglementation est en cours de réflexion. Sur ce document, sera demandé aux commerçants, de respecter les règles d'hygiène, de ne créer aucune gêne pour la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes et des services de secours etc.

Q : Depuis le relogement d'associations, du Centre Social de Marmiers à Vivacité et la création du Sismographe, les riverains de la rue Georges Clémenceau soulignent le manque de places de parking et se plaignent du stationnement anarchique sur les trottoirs.

R : Il est rappelé aux membres que dans ce type de cas, il ne faut pas hésiter à faire appel à la police municipale, qui verbalisera les incivilités, plutôt que de vouloir faire des aménagements pour contrer ces mauvais comportements.

Q : Un membre informe que du "pourpier sauvage" ressort des trottoirs récemment refait de la Rue DEBUSSY.

R : La Ville n'utilise plus de désherbant suite à la mise en place du label « ville Zéro phyto », c'est donc normal que du pourpier pousse. Il faut le couper lors de sa pousse.

Q : La sortie de la rue de la Sumène (côté rue de la Cère) est compliquée et assez dangereuse. Plusieurs véhicules des riverains de la rue de la Cère, sont stationnés sur les trottoirs. Pour franchir le stop de la rue de la Sumène il n'y a quasiment pas de visibilité de la circulation venant de la gauche. Certains membres proposent l'installation d'un miroir en face sur un poteau électrique existant ou est déjà apposé le panneau « rue de la Cère ».

R : Prochainement la rue de la Cère passera à sens unique et le stationnement sera en quinconce de part et d'autre de la chaussée donc plus de soucis de visibilité. Les travaux CABA sont prévus pour fin la d'année et ceux d'aménagement de surface en 2025. Il n'est donc pas nécessaire de mettre un miroir.

Q : Certains membres constatent le mauvais état du trottoir avenue Charles de Gaulle (au dessus du magasin Conforama). Ils relèvent également le côté dangereux de cette portion car pas de mur ou de barrière servant de protection entre le trottoir et le talus.

R : Le service aménagement environnement proposera pour 2025 la réfection de ce dernier avec une sécurisation du talus.

Q : Une parcelle de terrain (forme triangle) à l'arrière de l'épicentre rue du Dr Patrick BERAUD sert apparemment de dépôt. Cet espace n'appartient pas à l'entreprise Matière et les membres souhaiteraient savoir qui en est le propriétaire pour éventuellement lui demander de mieux entretenir le lieu.

R : Après une recherche sur le SIG (Système d'Information Géographique) de la ville d'Aurillac, il s'avère que la zone dépend de la CABA. Véronique VISY et Christian FRICOT se sont rapprochés du service compétent de la Communauté

d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour demander que l'espace puisse être nettoyé et mieux entretenu.

POUR CDQ 5 :

Q : Lors de la précédente réunion, avait été fait la demande de l'installation d'un banc ou bien d'une assise à proximité du terrain de pétanque (chemin de Bocholt).

Q : Même demande formulée pour un banc à proximité du pavillon de la « Maison de la Fraternité » rue Meallet de Cours.

R : Une banquette en bois a été installée à proximité du terrain de pétanque et un banc sur le côté du pavillon de la Fraternité.

Q : Demande de M. LORENTE qui nous informe d'un stationnement autorisé qui s'avère gênant. Les véhicules qui se trouvent au STOP de la rue de la Montade sur l'avenue des Prades et qui souhaitent traverser en face, se trouvent gênés par des véhicules stationnés sur le trottoir à leur droite. Les conducteurs n'ont pas de vision sur les voitures remontant l'avenue des Prades. Ils sont obligés de s'avancer dangereusement sur l'avenue en plein démarrage en côte. Proposition de supprimer les deux premières places de stationnement.

R : A été supprimé la matérialisation au sol des deux premières places de stationnement.

Q : Les présidents des deux associations : Jean Marc BARRES pour «ACMA15» et Michèle GREZE pour «Brouzac Ensemble» nous ont fait part de plusieurs dysfonctionnements sur les Maisons de Quartier.

- Salle Montade : Le lave vaisselle ne fonctionne plus depuis un certain temps.

- Salle Brouzac : Le four ne préchauffe plus et fonctionne un coup sur deux.

R : Concernant le lave-vaisselle de la salle de la Montade, un plombier est passé pour le remettre en service et un nouveau four a été acheté et installé à la salle de Brouzac.

2 - Informations diverses :

- Ville d'Aurillac :

- 29/02/24 : De 15h00 à 16h30 - Médiathèque Aurillac rue du 139è RI - ***Raconte-moi des histoires de grenouilles et compagnie*** : Activité parents/enfants à partir de 4 ans Voyage dans l'imaginaire grâce à la lecture vivante d'albums jeunesse permettant de plonger dans le monde des crapauds, salamandres et autres grenouilles.
- 11/03/24 : de 14h30 à 16h00 - Espace Hélitas 68 bd louis Dauzier. ***Atelier Art thérapie « L'ombelle jaune »*** : Atelier en compagnie de Myriam TRELON, art thérapeute. Cette visite promenade mêle contemplation, discussion et mouvement corporel pour laisser la place aux sensations et aux émotions que peuvent évoquer les œuvres.
- Le CCAS organise deux après-midis festives et musicales pour les seniors aux dates suivantes :
 - Le samedi 9 mars de 14 h à 17 h à Hélitas.
 - Le dimanche 24 mars de 14 h à 17 h au Sismographe.

Ces deux temps visent à créer du lien social, de la proximité et des rencontres entre nos aînés. Ces deux après-midis sont gratuites pour les Aurillacois âgés de 64 ans et plus. Les inscriptions se feront à partir du 5 février 2024, au CCAS, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Chaque inscription doit être accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Une participation de 9 euros est demandée aux accompagnants de moins de 64 ans.

- Les membres sont informés d'une réunion publique sur la création du giratoire de Verdun qui s'est déroulée le : Samedi 10 février à 11h à la Maison de quartier de la Montade.

3 - Échanges et nouvelles questions diverses :

CDQ 6 :

Q : La sortie du Centre Médico-Chirurgical de Tronquières (CMC) se révèle compliquée en raison d'un arbre sur la gauche qui cache la visibilité. Est-il possible de le couper ?

R : Véronique VISY a échangé avec Alain COUDON sur cette problématique qui avait également été signalée par l'établissement. L'arbre ne sera pas coupé mais un miroir va être installé pour assurer la visibilité.

Q : Suite à l'installation de bancs, pergolas bois et la réfection de l'espace pétanque au niveau du 32 de la rue de Marmiesse, les membres souhaiteraient une protection entre l'espace et le talus. Est-il possible d'installer une barrière ou autres propositions pour sécuriser le périmètre ?

R : L'animatrice a transmis la demande à Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (conseillère municipale déléguée au handicap, à l'accessibilité et au cadre de vie) et Marc DELORT (directeur du Centre Technique Municipal).

La demande est refusée. Ce projet avait été validé en l'état par le CDQ6. Le talus ne présente pas de risque de chute et poser une barrière créerait un obstacle de plus pour l'entretien des espaces verts.

Q : Avenue de Tronquières, certains arbres de l'hippodrome ont des branches mortes donnant sur le domaine public. Qui doit intervenir ?

R : La règle est que l'entretien (haies, arbres etc.) doit être fait par le propriétaire du site en l'occurrence ici le Conseil départemental du Cantal. Valérie a tout de même contacté son collègue M. ASLOUDJ du service aménagement environnement pour l'informer de la demande. Il va envoyer un courrier aux Haras pour leur demander de faire le nécessaire.

Q : Suite à plusieurs désagréments et nuisances sur le secteur de Marmiers lors de la dernière édition du festival Éclat, les membres du CDQ6 souhaitent que soit programmé une rencontre courant juin avec l'association Éclat et les élus référents pour échanger sur l'édition de 2025. Ils soulignent que l'an passé le nombre de toilettes sur le terrain de Marmiers n'était pas suffisant et proposent également l'installation de toilettes sèches lors de cette manifestation.

R : Il est pris note de cette demande, Véronique VISY et l'animatrice organiseront cette échange en temps voulu.

CDQ 5 :

Q : Constat par des riverains de la rue de Fraissy que divers déchets, pneus etc. sont jetés par des personnes irrespectueuses entre le grillage et la haie qui délimite l'arrière du Centre Technique Municipal.

R : L'information a été transmise à Marc DELORT (directeur du Centre Technique Municipal). Il a donc fait intervenir le service Propreté Urbaine qui a nettoyé le bord du terrain du CTM (côté chemin piéton en continuité de la rue du Fraissy).

Q : Une habitante de la rue de Fraissy évoque le côté inesthétique de la rue en raison des nombreux câbles (dont certains pendent) raccordés aux poteaux de lignes électriques.

R : Il s'agit de vieux câbles obsolètes du réseau numéricable. A ce jour c'est 27 km sur Aurillac que la collectivité, à terme, va supprimer. Mais le coût est important car il faut faire appel à des entreprises habilitées pas toujours disponibles. La rue de Fraissy est incluse dans le réseau.

Q : Plaine de jeux de la Ponétie, deux arbres a proximité de la piste d'atlétisme sont envahis de chenilles processionnaires.

R : Christian FRICOT a fait le lien avec le service compétent. Après analyse sur place, les arbres qui sont sur une zone fréquentée par du public vont être équipés d'un « Écopiège », qui prend la forme d'une collerette placée sur le tronc sous laquelle est fixé un sac rempli de terre. Le principe est simple, au moment de la descente, les chenilles tombent dans le sac et s'enfouissent dans la terre.

Q : Des membres signalent que certains lampadaires sur le pourtour de l'école de la Jordanne restent allumés la nuit et le week-end.

R : M. Payrot du service aménagement environnement va se rendre sur place pour observation et nous fera un retour prochainement.

Q : Il est mentionné par des usagers que le chemin piétonnier en castine qui longe la D920 entre le Carrefour Henri Tricot et celui de René Cassin est, à certain endroit, en mauvais état (ornières). Est-il prévu prochainement une remise en état de ce cheminement ?

R : L'animatrice a communiqué la demande au service qualifié pour faire une constatation sur site et donner suite si nécessaire.

4 - Faire émerger des idées, projets d'aménagements collectifs au sein des quartiers pour en améliorer le cadre de vie.

Pour rappel, un des rôles essentiels de notre instance démocratique (CDQ) est d'échanger et de réfléchir ensemble à des micro-projets collectifs pour améliorer le cadre de vie au quotidien des habitants de chaque secteur.

Budget d'investissement annuel alloué aux six Conseils de Quartier : 60 000 €.

Il est donc demandé aux membres des deux Conseils de quartier de réfléchir à des propositions de projets qui seront abordés lors de nos prochaines réunions.

Pour conclure, Véronique VISY et Christian FRICOT invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr